Liste des emplacements réservés pour sentiers pédestres, équipements et voirie

Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :
1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
[...] »

Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie et cheminement piéton

N°	Destination	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
1	Cheminement piéton à créer entre l'Impasse des Garages et la bretelle du Centre - Elargissement à 3 m Parcelles AH081, AH091, AH152, AH361, AH369, AH370, AH490, AH521, AH524	Commune	≈ 1 386 m²
2	Liaison entre l'Impasse des Garages et la rue des Martyrs - Elargissement à 6 m Parcelles AH092, AH096, AH097, AH098, AH099, AH100, AH126, AH455, AH457, AH494	Commune	≈ 638 m²
3	Aménagement du carrefour avec le chemin de La Turbie (tourne à gauche Parc de Grima) Parcelles AI 374,27,28	Département	≈ 250 m²
4	Aménagement du carrefour rue Victor Hugo, rue Pierre Curie et avenue des Pins Parcelles AI96 en totalité et A134 en partie	Commune	≈ 718 m²
5	Réhabilitation de la Crémaillère Parcelles AE032, AH319, AH497 en partie, AK347, AK383, AK425 à AK435, AK438 à AK439, AK450, AK451	Commune	≈ 11 655 m²
6	Elargissement de la route Font Divina - Elargissement à 6 m Parcelles AB198, AB199, AB204, AM001, AM004, AM019, AM021, AM023, AM027 à AM035, AM045, AM073, AM076, AM078, AM085, AM086, AM089, AM096, AM099, AM104, AM124, AM138, AM139, AM193, AM195, AM196, AM197, AM203, AM204, AM211, AM212	Commune	≈ 9 316 m²

N°	Destination	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
7	Elargissement du boulevard Guynemer - Elargissement à 11,5 m Parcelles AD 105, 104, 106,116, 120, 122, 123, 124, 127, 128, 136, 137, 138, 142, 107, 108, 395, 101, 143, 144, 146, 147, 89, 90, 94, 378, 262, 263 en partie AC 4, 32, 34, 35, 36, 46, 48, 61, 62a, 80,188, 189, 190, 191, 195, 196, 199, 200, 211, 223, 224, 236, 238, 242, 243a, 244a, 247, 248, 250, 251, 252, 265, 266, 267a, 270a, 271, 272, 273, 274a, 275, 276, 277, 278, 314, 318, 328, 331,347, 352, 372, 407, 408, 425, 436, 450, 451a, 510, 512, 513, 563, 564, 578, 579, 599, 612, 621 en partie	Commune	≈ 12 285 m²
8	Elargissement de la route «les Serres» - Elargissement à 6 m Parcelles AD 395, 105, 4, 32, 414, 48, 5, 6a, 28a, 29, 30, 34, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 77, 87, 103, 110, 115, 254, 280, 283, 290, 338, 339, 349, 354, 375, 376, 380, 383, 387, 389, 413 en partie AC, 292, 293, 363, 365, 366, 369, 371, 372, 374 en partie	Commune	≈ 4 805 m²
9	Aménagement, élargissement et requalification de l'Impasse des Garages - Elargissement à 5 m Parcelles AH103, AH104, AH106, AH107, AH124, AH125, AH383, AH421	Commune	≈ 645 m²
10	Prolongement du chemin de la Noix - Elargissement à 6 m Parcelles AD 129, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 164, 165, 167, 168, 169 en partie AD 160, 256 en totalité et 170 en partie	Commune	≈ 1 723 m²
11	Création d'une voie de circulation entre le boulevard Guynemer et le boulevard d'Italie à 6 m Parcelles AD143, AD144, AD149	Commune	≈ 645 m²
12	Avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Tourne à gauche Devens Aménagement rond-point. Parcelles : AE502, 569, 570	Département	≈ 300 m²
13	Bretelle du Vistaero - Aménagement rond-point	Département	≈ 200 m²
14	Elargissement du chemin de Bordina - Elargissement à 5 m Toutes les parcelles situées le long de la voie.	Commune	≈ 7 184 m²
15	Elargissement du boulevard du TENAO - Elargissement à 6 mètres Toutes les parcelles situées le long de la voie.	Commune	≈ 2 345 m²

Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics et d'intérêt général

N°	Destination	Bénéficiaire	Longueur/ Superficie
16	Aménagement du square Kraemer Parcelles n°AE366, AE367 et AE616 en partie Parcelles n°AE617 en totalité	Commune	≈ 503 m²
17	Création de parkings souterrains et liaisons souterraines piétonnes avec restitution du stade de football en surface Parcelle AI195 en partie	Commune	≈ 6 141 m²
18	Création d'une école *[les étages de la construction non occupés par l'école pourront être destinés à d'autres occupations (logements ou autres)].* Parcelle AI286	Commune	≈ 1 704 m²
19	Extension de l'école Paul Doumer Parcelle AI139	Commune	≈ 388 m²
20	Parking souterrain à créer Parcelle AH107	Commune	≈ 617 m²
21	Aménagement d'une place et d'un jardin publics Parcelle AD177	Commune	≈ 1 778 m²
22	Extension de la mairie annexe des Moneghetti Parcelles n°AI0263	Commune	≈ 164 m²